

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 27 Février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	07

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt-sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etait absent : Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

Date de convocation : 21 Février 2025

D/2025-035

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique « logement social » 2024

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2024 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DAVIRON RADIX, doyenne, délibère sur le compte financier unique « Logement » de l'exercice 2024 dressé par Madame Agnès NELIAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnatrice pour l'année 2024, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du budget logement social en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2024,

Le Conseil Municipal, par 07 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés,

PROPOSE et FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2024	Titres émis en 2024	Résultats 2024	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 31 855,02 €	14 267,46 €	21 503,27 €	Excédent 7 235,81 €	Excédent 39 090,83 €
Section d'investissement	Déficit 9 223,10€	6 076,46 €	9 223,10 €	Déficit 3 146,67 €	Déficit 6 076,46 €
Totaux				Excédent 4 089,14 €	Excédent 33 014,37 €

APPROUVE le Compte Financier Unique « logement social » 2024 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 6 MARS 2025

Publication ou notification du :

- 6 MARS 2025

Publication site internet le :

- 6 MARS 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 04/03/2025